

# L'orientation des jeunes

## Déclaration du groupe CGT

Dans un contexte marqué par le projet de réforme du lycée, la réforme du bac, le remplacement d'Admission Post Bac par Parcours sup mettant en place la sélection à l'entrée de l'université, la réforme de la formation professionnelle, s'attaquer à l'orientation des jeunes ne manquait pas d'audace. L'avis allait-il, au-delà de constats connus et largement partagés, aboutir à des préconisations marquant une volonté de changement ? Sujet difficile, terrain miné mais opération largement réussie !

Pour la CGT, l'orientation doit permettre à chaque jeune, et en portant une attention particulière aux plus fragiles socialement, de trouver sa propre voie, voire de rebondir, au cours d'un processus étalé dans le temps. Il s'agit de leur donner un accompagnement par des professionnel.les formé.es et reconnu.es afin de les aider à acquérir plus d'autonomie, à prendre confiance en eux, à agir sur leur propre devenir.

Rompre avec les faux choix, avec les stéréotypes, avec l'orientation couperet, qui ferme définitivement les horizons et est vécue comme une véritable violence sociale, voilà l'enjeu. Pour y répondre, l'avis porte à la fois des propositions novatrices sur l'architecture du système et des préconisations pour lutter contre les différents déterminismes sociaux comme contre ceux liés au genre.

Notre groupe se félicite de la qualité de l'avis, qu'il a voté, il tient à réaffirmer, au moment où la jeunesse étudiante et les personnels se mobilisent contre la sélection à l'entrée de l'université :

- le droit de tout jeune à la formation de son choix ;
- la dimension nationale du service public de l'éducation, sa gratuité et sa proximité géographique par un maillage territorial équilibré ;
- la nécessité d'engager une politique publique cohérente sur le long terme, accompagnée d'investissements financiers et humains assurant à la fois des conditions d'accueil et d'études décentes pour tous les jeunes en prenant en compte leurs besoins spécifiques comme la formation initiale et continue des professionnel.les ;
- l'importance de traiter de manière articulée l'enseignement général, l'enseignement professionnel ainsi que l'alternance ; – le besoin d'évaluations régulières et rigoureuses des préconisations mises en place auxquelles seraient associées les organisations de jeunesse comme celles représentant les professionnel.les ; – le rôle de l'ensemble des structures d'orientation à commencer par les centres d'information et d'orientation (CIO) dont la suppression qui semble envisagée dans le cadre d'une nouvelle réforme serait totalement contre-productive.

Le début d'un travail commun avec la délégation aux droits des femmes, la section de l'agriculture ainsi que celle du travail doit trouver des prolongements dans un fonctionnement plus transverse de notre Conseil. Quant à la mise en place de la plateforme de consultation citoyenne, à distinguer des ateliers relais, elle nécessite à l'évidence une réflexion en profondeur sur son rôle et son utilisation, à tout le moins une évaluation sérieuse du dispositif.